

25^{ème} EDITION LA COURSE DE L'AIL
Dimanche 27 septembre 2015

Programme

04h30 à 05h30 : Petit déjeuner à l'école « Alpinias »
(centre-ville)

05h30 à 06h30 : Transfert en bus des coureurs au départ
(Grand Anse)

06h45 : Briefing

07h00 : Départ de la course à Grand Anse

08h15 : Arrivé du 1er concurrent de la course au Domaine
du Relais

10h30 : Remise des récompenses au Domaine du Relais

11h00 : Transfert des coureurs depuis le domaine du
relais vers le centre-ville



REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le COSPI organise le dimanche 27 septembre 2015 la **25^{ème} édition de la Course de l'Ail**, inscrite au calendrier des courses hors stade de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme (L.R.A.) et faisant parti du **Challenge DECATHLON**.

Article 2 : Parcours

La Course de l'Ail est une course de montagne de **16km**, en empruntant principalement des chemins d'exploitations agricoles, des sentiers de randonnées et des routes départementales.

Elle permettra aux coureurs de découvrir les fabuleux paysages de la « ville de valeurs ».

Le départ se fera du site de Grand-Anse et l'arrivée sera jugée sur le site du Domaine du Relais.

Cette épreuve sportive est réservée aux personnes bien entraînées et en bonne condition physique.

Il s'agit d'une épreuve chronométrée avec une barrière horaire de **3h** maximum pour être classé.

Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie cadet licenciés et non licenciés.

Chaque coureur licencié devra impérativement présenter lors de son inscription, sa licence compétition ou son pass running à jour de la F.F.A.

Pour les coureurs non licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la course et précisant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, devra être fourni aux organisateurs lors de l'inscription et ceci conformément à l'art. 11 et 6 de la loi N° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs et de la lutte contre le dopage.

Tout concurrent ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Article 4 : Responsabilité-civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité Civile souscrite auprès d'une compagnie d'assurance en l'occurrence : GROUPAMA ASSURANCES.

Article 5 : Assurance individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 : Droit d'engagement

Les droits d'engagement se décomposent comme suivant : **20 euros**

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire à partir du 1 mars 2015

- en ligne au www.49degres.com/Inscription/304,La-Course-de-l-Ail.html ou sur www.sportpro.re
- par courrier postal au COSPI : **14 Rue des Jacarandas 97429 Petite Ile**
- ou sur place à **la même l'adresse** de 13h00 à 18h00 du Lundi au Vendredi

Par courrier en envoyant le bulletin d'inscription, accompagné du règlement par chèque à l'ordre du COSPI, du certificat médical ou de la photocopie de la licence 2015/2016 ou du pass-running 2015/2016 jusqu'au lundi 14 septembre 2015, cachet de la poste faisant foi.

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles au COSPI ou sur son site internet : www.cospi.org

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit.

Pour toutes informations, veuillez appeler le 06 92 56 25 05, le 0692 66 83 11 ou le 0262 53 02 13

Article 8 : Dossards

Le retrait des dossards s'effectuera dans les magasins Décathlon :

Le mercredi 23 septembre 2015 à Saint Suzanne 13h30 à 18h00

Le vendredi 25 septembre 2015 à Saint Pierre 13h30 à 18h00

Le Samedi 26 septembre 2015 à Petite-Ile au Stade Régional d'Athlétisme 8h00 à 11h00.

Aucun dossard ne sera remis le jour de l'épreuve.

Les concurrents doivent porter le dossard épinglé sur le devant du maillot de façon à être visible pour tous.

L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraînera la disqualification du concurrent.

Tout participant rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenu pour responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figurera pas au classement qui sera établi à l'issue de la course.

Article 9 : Déroulement de la course

04h30 : Petit déjeuner (école des Alpinias)

05h30 à 06h30 : Transfert des coureurs et randonneurs au départ (Grand Anse)

6h45 : Briefing

7h00 : Départ de la course Grand Anse

8h15 : Arrivée du premier concurrent au Domaine du Relais

10h30 : Remise des récompenses

11h : transfert des concurrents en bus vers le Centre-ville

Article 10 : Abandon

En cas d'abandon volontaire ou sur décision d'un médecin de la course, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche ou à défaut au poste de ravitaillement.

Article 11 : Sécurité

La sécurité est assurée par la gendarmerie, la Police Municipale, les signaleurs, les membres du COSPI.

La sécurité médicale est assurée par un médecin et 1 ambulance privée.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions climatiques sont de nature à mettre en péril la vie des participants.

Par mesure de sécurité, seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à suivre la course sur les parties carrossables.

Tout coureur qui se fait suivre par un véhicule autre que celui précité, est pénalisé.

Article 12 : Ravitaillement - Epongeage

Les ravitaillements se font : Rue des Jacques, Chemin Dauphin, Chemin Léopold Lebon, et à l'arrivée.

Il est interdit de se faire ravitailler en dehors de ces points.

Les postes sont pourvus d'eau, coca, sucre, fruits secs, oranges, sel.

Les postes d'épongeage : sont placés à la caserne des pompiers et les Serres Carlot.

Article 13 : Balisage

Le balisage du parcours est constitué majoritairement par un marquage au sol effectué avec de la peinture blanche. Ce marquage sera renforcé par des panneaux fléchés de couleur, ainsi que par des rubalises, permettant un repérage aisé et immédiat.

Un balisage minimal au sol est mis en place environ un mois avant l'épreuve afin de faciliter les reconnaissances. Le balisage a été étudié pour la sécurité optimale des coureurs.

Article 14 : Mise hors-course d'un concurrent

L'organisation se réserve le droit de mettre hors-course tout concurrent :

- Sur décision du médecin de course si celui-ci présente des défaillances physiques,
- Recevant de l'aide extérieure que celles prévues par l'organisation,
- Surpris à jeter ses détritres en dehors des poubelles prévues à cet effet,
- Ne respectant pas la réglementation nationale des courses hors-stade

Article 15 : Réclamation

Toutes les réclamations doivent être faites par écrit au Directeur de course par le coureur 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont examinées immédiatement par une Commission Technique composée du Directeur de course, du chef chronométreur, d'un représentant de la LRA et du Président du COSPI.

Article 16 : Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de leurs partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Article 17 : Résultats et récompenses

Tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée recevront 1 tee-shirt, 1 botte d'ail et une collation.

La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu à partir de 10h30 sur le podium au Domaine du Relais.

Classement général scratch hommes et femmes

Un classement scratch catégorie (licencié ou non confondus) sera établi de cadets à vétérans et seront récompensés les 3 premiers d'une coupe. Les récompenses sont cumulables.

Catégories	Récompense Homme	Récompense Femme
Classement général scratch	5 premiers - 1 ^{er} : un trophée et 500 euros - 2 ^{ème} : 400 euros - 3 ^{ème} : 300 euros - 4 ^{ème} : 200 euros - 5 ^{ème} : 100 euros	5 premières - 1 ^{er} : un trophée et 500 euros - 2 ^{ème} : 400 euros - 3 ^{ème} : 300 euros - 4 ^{ème} : 200 euros - 5 ^{ème} : 100 euros
Junior	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Espoir	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Senior	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Vétéran 1	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Vétéran 2	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Vétéran 3	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Vétéran 4	3 premiers - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe	3 premières - 1 ^{er} : 4kg d'ail et une coupe - 2 ^{ème} : 3kg d'ail et une coupe - 3 ^{ème} : 2kg d'ail et une coupe
Classement par équipe	1 ^{er} équipe féminine une coupe	1 ^{ère} équipe masculine une coupe

La participation à l'épreuve comporte de plein droit l'acceptation du présent règlement.